



Huissier mise en execution

Par Aphrodite69

Bonjour, voila mon problème. je me suis mariée en 2004 sous le régime de la communauté. depuis 2017 mon mari est en prison et depuis 2018 je suis séparé et j'ai sortie son nom de ma boîte aux lettres. Mais toujours mariée et pas divorcée. Le mois dernier j'ai reçu un courrier d'huissier dans ma boîte aux lettres au nom de mon ex (sans qu'il y est son nom sur la boîte) informant qu'il leurs devaient 4000? depuis 2001 ou 2002 et qu'entre le 24 mai et le 27 mai ils allaient venir chez moi pour faire une saisie. Alors j'ai plusieurs questions : moi je ne leurs doit rien, ont ils le droit de venir chez moi chercher une dette qui datte d'avant mon mariage, dont je suis séparé depuis 3ans et dont ils savent qu'il est en prison et ils savent ou le trouver? Moi personnellement je n'est jamais été informé de la mise en execution, plus que le courrier était destiné a la personne qui a la dette. Je leurs est téléphoné pour leurs expliquer tous ça, mais ils n'ont rien voulu entendre. Aujourd'hui on est le 27 et personne n'est passé. les questions que je me pose, c'était de l'intox? sont ils dans la légalité? peuvent t'il passer plus tard? Passer en m'envoyant un courrier ou passer sans m'envoyer de courrier? si quelqu'un as des réponses pour moi, ca me rassurerai, car je suis pas tranquille depuis plusieurs jours, merci.

Par ESP

Bonjour

Vous n'êtes pas concernée par les biens ou dettes de votre époux, datant d'avant votre mariage.
D'autre part voir qu'un huissier puisse saisir, il lui faut un titre exécutoire délivré par un tribunal.